



Faculté des **sciences de la vie**

Université de Strasbourg

COMMENT S'INSCRIRE EN LICENCE OU MASTER ?



Vous intégrez la Faculté des sciences de la vie de Strasbourg pour la première fois :

Si vous avez reçu un avis favorable sur PARCOURSUP, E-CANDIDAT ou Études en France, votre inscription se fait intégralement en ligne :



<http://wo.u-strasbg.fr/apogee/IAPRIMO.html>



Vous êtes étudiant à la Faculté des sciences de la vie de Strasbourg et vous souhaitez vous réinscrire :

Votre inscription se fait intégralement en ligne :



<http://wo.u-strasbg.fr/apogee/IAREINS.html>

Dates d'inscription :

L1 :

- Du **02 juillet au 17 juillet** pour tous les étudiants ayant confirmés leur vœu sur parcoursup au 12 juillet
- Du **02 juillet au 27 août** pour les étudiants ayant confirmés leur vœu sur parcoursup entre le 13 juillet et le 23 août
- Du **02 juillet au 17 juillet** pour les redoublants de L1 Sciences de la Vie

L2 et L3 :

- Du 02 juillet au 15 septembre

M1 et M2 :

- Du 02 juillet au 15 octobre

L'inscription administrative,

le paiement et le dépôt des pièces justificatives se font intégralement en ligne.

L'inscription administrative est validée après règlement et dépôt des pièces justificatives en ligne.

Avant votre inscription administrative vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC (contribution vie étudiante et campus - <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>) **d'un montant de 92 euros.**

Création de votre compte pour le paiement de la CVEC :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/enregistrement>

Après règlement de la CVEC, téléchargez l'attestation sur laquelle se trouve le code qui vous permet de procéder à **l'inscription administrative.**



Comment déposer vos pièces justificatives ?

L'accès au dépôt des pièces se fait également via votre ENT (onglet : mon dossier/dépôts des pièces).

Obligation pour les primo-entrant d'activer au préalable le compte ENT.

Cette procédure est obligatoire pour tous.

Elle se fait via un service numérique dédié :

<http://wo.u-strasbg.fr/apogee/PJWEB.html>

Les formats acceptés sont :

- PDF, JPEG, JPG, PNG pour les documents
- JPEG, JPG, PNG pour la photo (le PDF n'est pas autorisé).

La photo respectera les normes réglementaires d'une photo d'identité (45 mm de haut / 35 mm de large).

Vérifier la lisibilité des documents après numérisation.

Les pièces illisibles ne seront pas acceptées.

Les pièces justificatives envoyées par courrier ou déposées en main propre ne pourront pas être traitées.



Comment payer vos droits d'inscription ?

Le paiement des droits d'inscription se fait en ligne par carte bancaire avec la possibilité de payer en trois fois sans frais.

Cette possibilité de paiement en 3 fois sans frais ne peut se faire qu'avec l'inscription intégrale en ligne, aucune possibilité de paiement en 3 fois directement en scolarité.

L'inscription administrative est validée après règlement et dépôt des pièces justificatives en ligne.

Pour nous contacter

→ du 02 juillet au 21 août :

contactez le 03.68.85.60.00 ou par mail à l'adresse suivante :

<http://assistance-inscription.unistra.fr>

→ à partir du 24 août :

la scolarité des sciences de la vie sera joignable par mail via adresse suivante :

<http://assistance-etudiant.unistra.fr>

Faculté des sciences de la vie

Institut de Botanique

28 rue Goethe - 67000 STRASBOURG

<https://sciencesvie.unistra.fr/>

<http://assistance-etudiant.unistra.fr>